

Réunion du 3 juin 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Louise RICHERT

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Jean-Laurent VONAU

**N° CP/2013/385 - Equipements culturels et muséographie - 3223
Attribution de subventions au titre de la politique
muséographique**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer les aides suivantes, conformément aux tableaux annexés :

- à la communauté de communes du Pays de La Petite Pierre, une subvention de 25 990,84 €, dont 24 501 € sur les dépenses de fonctionnement et 1 489,84 € sur les dépenses d'investissement au titre du soutien 2013 au Centre d'interprétation du patrimoine du Château de Lichtenberg ; le versement de cette subvention interviendra sur présentation des pièces justificatives certifiées par le comptable public attestant de la réalisation des opérations et au prorata de celles-ci, ainsi que du bilan financier et d'un rapport d'activité

- à l'Association du Parc de la maison alsacienne à REICHSTETT, une subvention de 2 157,70 € représentant 10 % du coût subventionnable TTC de remontage d'une maison ; le versement de cette subvention interviendra sur présentation des pièces justificatives certifiées par le trésorier de l'association attestant de la réalisation de l'opération et au prorata de celle-ci, ainsi que du bilan financier et d'un rapport d'activité.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20130603-77618-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 14/06/13